MAP / AECK

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 649 DU 07 OCTOBRE 2026 portant nomination de monsieur **Bienvenu Omolacho HOUNWANOU** en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;

vu la décision portant proclamation, le 23 avril 2026 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 12 avril 2026 ;

vu le décret n° 2026-314 du 24 mai 2026 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2026-380 du 1er juillet 2026 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2026-394 du 1er juillet 2026 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine ;

sur proposition du Ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine,

le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 octobre 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Bienvenu Omolacho HOUNWANOU** est nommé Directeur de Cabinet du Ministre de la Culture, des Arts et du Patrimoine.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 octobre 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,

Aristide MEDENOU

Le Ministre de la Culture,
des Arts et du Patrimoine,

Yassine LATOUNDJI

AMPLIATIONS : PR : 1 ; AN : 1 ; CC : 1 ; CS : 1 ; HCJ : 1 ; CCOM : 1 ; CES : 1 ; HAAC : 1 ; MINISTERES : 24 ; SGG : 1 ; INTERESSÉ : 1 = JORB : 1.